

AA163

PERFECTIONNEMENT

2 jours 14 heures

1 717 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Transmission d'entreprise et assurance vie

Cession et transmission des entreprises (nouveau programme)

OBJECTIFS

- **Appréhender l'environnement de l'assurance vie pour mieux traiter les étapes clés de l'entreprise, de sa création à sa transmission ou sa cessation**

PROGRAMME

A. CESSION ET TRANSMISSION DES ENTREPRISES

1. Rappel : les différentes formes d'entreprises et leur fiscalité
2. Transmission à titre gratuit, donations, transmission par décès, comparatif entre entreprise individuelle et société
3. Transmission à titre onéreux, vente de l'entreprise, location gérance
4. Cessation d'activité
 - a) dans le cadre d'une entreprise individuelle
 - b) dans le cas de cessions de parts ou d'actions
 - c) conséquences fiscales et sociales

B. DIFFÉRENTS CONTRATS D'ASSURANCE VIE

1. Rachat des parts entre associés
2. Contrats « associé » et « homme clé »

PUBLIC

- Agents généraux
- Courtiers
- Conseillers en assurance
- Chargés de clientèle
- Inspecteurs commerciaux
- Chargés d'études juridiques
- Chargés d'études commerciales

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.
AA162

POINTS FORTS

Le formateur expose, à partir d'exemples pratiques, la transformation d'une affaire en nom propre – profession libérale et commerçant – en une entreprise constituée en société. Puis des cas de transmission d'entreprise sont étudiés.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel des hommes clefs, formateur expert de l'ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

16 et 17 mai 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.